

Afin de répondre à la question de l'injustice sur le plan de la concurrence, nous suggérons de continuer à exiger de toutes les institutions financières non bancaires qu'elles maintiennent à la Banque du Canada, une quantité de réserves de caisse proportionnelle au montant de leur crédit commercial. Nous considérons cette proposition plus adaptée à la solution du problème posé par la concurrence.

Banques à charte

Le Comité propose d'accorder aux banques à charte les mêmes pouvoirs de diversification que ceux prévus pour les institutions non bancaires, lors de la prochaine révision décennale de la *Loi sur les banques*, prévue pour 1990.

D'une part, nous reconnaissons que c'est un argument légitime à apporter au nom de l'uniformité de la réglementation. D'autre part, nous admettons aussi que, comparées aux institutions financières non bancaires, les banques à charte sont très importantes et très puissantes. Nous pensons qu'il est tout à fait possible que, si l'on attribue si rapidement des pouvoirs identiques de diversification, la pénétration des banques sur le marché actuel leur fournira, à court terme, d'importants avantages, au niveau de la concurrence, sur les institutions financières non bancaires.

Nous croyons donc qu'un «équilibre des forces» serait l'objectif à long terme d'une réforme de la réglementation, mais qu'il ne serait pas sage de l'envisager à court terme.

Conclusion

Nul doute que le secteur financier canadien est en train de subir des changements. La distinction traditionnelle entre les quatre piliers s'estompe peu à peu, les institutions financières trouvant de nouveaux moyens créatifs d'empiéter sur les territoires interdits jusque-là. Notre but, dans cette divergence d'opinions, n'a pas été de prêcher pour le changement. Le changement, dans une économie dynamique, en perpétuel mouvement, n'est pas seulement inévitable, il est aussi le bienvenu. La question est donc de savoir, non pas s'il doit y avoir changement, mais plutôt quels changements effectuer et pour le bénéfice de qui.

Nous croyons que le rapport du Comité n'a pas répondu à certaines préoccupations importantes exprimées par de nombreuses entreprises, lors de leur comparution devant nous. Nous espérons que nos observations et critiques aideront à élargir l'étendue du débat sur la réglementation des institutions financières au Canada.

Nous ne pouvons discuter des questions économiques, de façon réaliste, hors du contexte du monde réel. La réalité du monde des affaires, comme celle de la politique, est la suivante : arrivé au pouvoir, la tentation de l'exercer complètement est presque irrésistible. Ceux qui le possèdent sont souvent prêts à faire beaucoup d'efforts pour ne pas l'abandonner.

Bernard I. Ghert
Président & agent administratif en chef,
Cadillac-Fairview Corp. Ltd.